

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 72 (1936)

**Heft:** 47

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE:** VAUD : Assemblée générale. — A propos des candidatures au C. C. — De notre caisse de retraite. — Autour de la révision de la loi. — Entre nous. — Classes primaires supérieures. — Dans les sections : Echallens, Orbe, Lausanne. — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : Communiqué. — NEUCHATEL : Revue des sections. — Départs. — JURA : Les institutrices et le mariage.

**PARTIE PÉDAGOGIQUE:** Enfances d'autrefois. — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : Un manuel utile. — INFORMATIONS : Radio scolaire. — Cours international. — Chez nos voisins. — PRATIQUE : Sujets d'examens. — Centre d'intérêt : l'oiseau. — LES LIVRES.

### PARTIE CORPORATIVE

#### VAUD ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

L'assemblée générale annuelle aura lieu à Lausanne, Casino de Montbenon, le 31 janvier 1937.

Un avis ultérieur donnera les précisions nécessaires, heure des séances et ordre du jour.

Les propositions, motions ou interpellations émanant des sections ou des sociétaires, devront parvenir au Comité central avant le **10 janvier 1937**.

*Le Comité.*

#### A PROPOS DES CANDIDATURES AU COMITÉ S. P. V.

*La Rédaction a reçu la correspondance suivante :*

##### UNE SUGGESTION

Dans le N° 46, le Comité prie « les sections non représentées au C. C. » de faire leurs présentations jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier.

En attendant que l'*Educateur* publie chaque semaine les suggestions, renseignements, mises en garde, conseils... que chacun pourrait avoir à proposer publiquement à tous, voici une suggestion ayant le double avantage, me semble-t-il, de tirer certaines sections de l'oubli où leur léthargie les plonge et de resserrer davantage les liens entre les sections :

Si une section ne peut ou ne veut présenter une candidature, le Comité *inscrit d'office* le nom de celui et de celle qui lui paraissent convenir le mieux à une candidature à présenter à l'assemblée générale.

Prenons un exemple : Le district de \*\*\* a présenté jadis un candidat ... dont la garde-robe s'est augmentée d'une veste. Le dit candidat ne veut pas se présenter de nouveau. Aucun de ses collègues ne veut l'imiter. Et le district reste sans représentation, alors qu'un district plus vaste fait passer un candidat, après l'avoir recommandé à tout le canton par un article tout farci de modestes louanges. Le système des candidats d'office aurait un autre avantage : il obligeraient les sections à créer des relations plus suivies avec les voisines. Craignant que le Comité ne propose un candidat trop bouillant, esprit frondeur, mauvaise langue, mais au demeurant le meilleur gars du monde, le district

possesseur de l'un ou de plusieurs de ces fléaux ferait alliance avec d'autres sections pour faire passer un candidat plus « moulé » et conformiste ! De plus, désirant étudier sur place les futurs candidats à proposer d'office, le Comité se déplacerait, viendrait rendre visite aux sections, lors de la réunion d'automne. Le profit serait double : la section connaîtrait petit à petit les membres du Comité et ceux-ci, de leur côté, apprendraient à juger mieux certains que des dires ont fait mal juger hors des frontières de leur modeste retraite.

Une suggestion ! Au moment où chacun vante la solidarité, chante les merveilles des « coudes serrés », essayons ! tentons quelque chose de nouveau !... mais, de grâce, ne restons pas dans la grisaille où sommeillent si confortablement certaines sections !

J. Cy.

*Nous transmettons cette suggestion au Comité central S. P. V. — LA RÉDACTION.*

#### DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES

**Extraits de l'exposé de M. Jules Chuard, député, en séance du Grand Conseil (décembre 1935)<sup>1</sup>.**

... « Le personnel en fonction actuellement paie du 7 %. Cette contribution était de 6 % avant 1930. Le jeune personnel a constamment payé une part trop forte, uniquement pour combler un déficit dont l'Etat seul est responsable. Pour moi, c'est déjà une réduction de traitement. Voilà pourquoi je ne pourrai pas voter les propositions du Conseil d'Etat ni celles de la Commission des finances...

» ... En 1933, nous avons voté une loi sur les pensions de retraites des magistrats : procureur général, préfets, présidents de tribunaux, prévoyant pour eux une retraite s'élevant au 65 % de leur traitement après 16 ans de fonctions et 65 ans d'âge. Pour y avoir droit, l'intéressé abandonne le 6 % de son traitement, somme qui figure tout honnêtement aux recettes du compte d'Etat. Or le corps enseignant paie un 7 % pour obtenir un 60 % non pas du dernier traitement touché, mais d'un plafond : 5000 fr. pour les institutrices, 7000 fr. pour les instituteurs, 9000 et 10 000 fr. pour l'enseignement secondaire et universitaire. C'est dire que la retraite n'atteint souvent pas le 50 % du dernier traitement reçu... On ne m'empêchera pas de dire, dans ces conditions, que les maîtres et les pasteurs sont vraiment préterit... Ils ne regretteraient pas de payer un 7 % s'ils avaient la conviction que, ce faisant, ils contribuent à assainir la situation. Mais malheureusement ce n'est pas le cas...

» ... La Commission des finances propose une diminution sur les retraites qui fournirait 180 000 francs. Ce n'est pas cela qui rétablira la situation.

» ... Nous allons aussi discuter de la retenue supplémentaire à prélever sur les retraités de 1922. Ils ont certainement peu contribué à la formation de leur pension, mais l'Etat n'a rien fait de plus, il a même gardé par devers lui les contributions encaissées auparavant. Avant et pendant la guerre, les traitements étaient si faibles que, de l'aveu du Conseil d'Etat même, ils n'avaient pu faire des économies.

» En conséquence, j'estime que ce serait injuste de leur demander une aggravation de retenue. Ces braves vieillards n'y sont pour rien ; *le personnel enseignant n'a pas voix au chapitre dans la gestion et l'administration de la caisse*. Depuis 1930, une commission existe où le corps enseignant est représenté, mais ses compétences sont fort limitées (examen de quelques cas particuliers. L. Gz.)

<sup>1</sup> Voir *Bulletins* N°s 37, 40 et 42.

... La Caisse de retraite du personnel de l'administration paraît être en fort bonne posture ; une réserve de 7 à 8 millions accuse une situation florissante. Mais vous oubliez que tous les affiliés ont des droits sur ce capital, il y a des veuves et des orphelins. Etant donné les expériences malheureuses faites à propos du fonds des pensions où l'on n'a pas suivi les conseils de l'expert, je trouve que c'est imprudent de supprimer la contribution de l'Etat à cette caisse pour 1936.

» Il se peut que l'état véritable de la caisse le permette. Mais les calculs n'ayant pas été faits, je demeure sur la réserve. Supprimer une part de 5 ½ %, c'est un saut trop grand que je ne ferai pas sans renseignements plus précis. Il faudrait l'avis d'un expert technique.

» ... Je pensais intervenir au sujet des doubles retraites. Cette affaire est remise à plus tard. J'en suis bien aise, sinon on commettrait une injustice de plus... Légalement, l'institutrice mariée peut rester en fonctions, légalement elle contribue à la formation de sa pension par un versement de 7 % ; ce serait illégal et injuste de lui supprimer la moitié de sa retraite simplement parce qu'elle a épousé un collègue ou un fonctionnaire cantonal. Un tel procédé serait vraiment inadmissible.

» ... La commission chargée de rapporter sur le fonds des pensions fera diligence, mais elle ne dispose pas d'une baguette magique capable de remplir une caisse vide et il en résultera pour l'Etat des charges complémentaires ; il faudra bien endosser celles dont on s'est débarrassé d'une façon inconsidérée il y a quatorze ans.

» ... Je m'oppose à l'échelle supplémentaire de 0 à 6 ½ % pour les anciens pensionnés, je m'oppose à la proposition de la commission des finances qui consiste à charger les corps enseignant et pastoral du 20 % du déficit annuel. Cette proposition avait déjà été faite au moment de l'adoption de la loi. Elle a été écartée à l'époque parce qu'injuste. Le déficit était prévu. Il est indépendant des affiliés au fonds. On n'a pas le droit de les obliger à prendre à leur charge le 20 % de ce déficit. »

*Fin de l'exposé de M. Jules Chuard.*

(Sténogramme du Grand Conseil, décembre 1935.)

#### **Et maintenant ?**

La commission technique, composée de MM. Dumas, Chuard et Burlet, n'a pas terminé ses travaux.

Des délégués du corps enseignant et du corps pastoral ont pris contact en juillet dernier avec MM. les commissaires ; ils seront de nouveau convoqués en temps opportun.

Nous aurons l'occasion d'en discuter à l'assemblée générale.      L. Cz.

#### **AUTOUR DE LA REVISION DE LA LOI « INSTITUTRICES MARIÉES »**

##### **Deux questions et la réponse.**

Une collègue nous demande :

1<sup>o</sup> Le gouvernement cantonal se chargera-t-il de l'entretien des mères et pères âgés ou infirmes quand la maîtresse mariée n'aura plus le droit au travail ?

2<sup>o</sup> Créeira-t-il des bourses pour ceux de nos enfants qui voudraient faire des études et qui devront y renoncer, le gain du père étant insuffisant ?

*Réponse* : Que dire ? Le projet de loi parle d'autorisations à titre exceptionnel. Donc *exceptionnellement* l'Etat vous laisserait dans votre classe, après

1943, si votre démission entraînait des conséquences fâcheuses pour votre famille.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce régime d'exception, transformant un salaire en une sorte d'aumône (puisque il faudra enquête, permissions, investigations) est une invention inadmissible, et cela pour deux raisons principales :

1<sup>o</sup> Les conditions familiales du fonctionnaire, comme celles d'un chacun, sont une affaire personnelle.

2<sup>o</sup> Que devient dans ce marchandage la cause de l'enseignement ? Cause qui est, et c'est assez triste de le constater, le cadet des soucis de nos détracteurs.

L. Cz.

#### ENTRE NOUS

Lu dans la *Revue* (comme venant d'un « instituteur du Nord ») et soumis à vos méditations de sociétaires S. P. V. : « Le Grand Conseil ne serait probablement pas obligé de prendre de telles mesures si les régentes mariées qui ont une situation suffisante avaient eu la sagesse de céder volontairement leur place... » Signé : B.

Notre collègue B. a des idées personnelles pour un partage plus équitable des biens de ce monde et il commence par enlever le bénéfice de leur diplôme à des collègues qui ont fait les mêmes études que lui.

La *Revue* s'est chargée elle-même des commentaires.

L. Cz.

#### CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Samedi 21 novembre dernier, l'Association cantonale des maîtres primaires supérieurs a tenu à Lausanne une importante assemblée générale.

L'ordre du jour, très chargé, prévoyait entre autres un rapport sur le nouveau plan d'études élaboré récemment par le Département de l'Instruction publique. Ce document, qu'une commission de cinq membres avait examiné de près, a fait l'objet d'un débat copieux et des plus intéressants. Au reste, seules des modifications de détail ont été proposées au projet départemental qui, si nous sommes bien informés, entrera en vigueur avec la nouvelle année scolaire.

Diverses autres questions de moindre importance ont été discutées au cours de la séance, notamment celles des épreuves imposées aux examens annuels et de l'appréciation des travaux.

H. M.

#### DANS LES SECTIONS

**Echallens.** — Si le Talent passe à Echallens sans s'arrêter, il féconde cependant les terres du Gros-de-Vaud et inspire les esprits de ses pédagogues. Pour preuve, voici en résumé l'activité de la section d'Echallens.

**Gymnastique.** — Pour la troisième fois, nos collègues, dames et messieurs, pourront bénéficier, cet hiver, d'un cours de gymnastique donné par le très dévoué et compétent moniteur, M. Perrochon, de Bercher. En plus d'exercices variés, il donne chaque mois une leçon type, facile à exécuter dans nos classes de campagne. Ce cours est facultatif, mais il est néanmoins suivi par un bon nombre de participants, jeunes et vieux.

**Peinture.** — Il y a, à Vuarrens, une collègue peintre, connue comme le loup blanc bien au delà du district, c'est Mme Blanc-Gentizon, également musicienne. En octobre dernier, elle a exposé une cinquantaine de ses œuvres, aquarelles et huiles, au château d'Echallens. Des fleurs délicieuses, des arbres majestueux, des paysages vaudois, de la Suisse allemande et surtout du Midi, aux riches coloris, ont été justement admirés par de nombreux connaisseurs et profanes,

venus de toutes parts. Comme preuve de l'intérêt manifesté par les visiteurs, beaucoup de tableaux portaient l'heureux mot : « Vendu ». Tant mieux pour cette sympathique artiste à qui nous réitérons nos vives félicitations.

*Musique.* — Sous le titre d'Orchestre du Gros-de-Vaud, dix instituteurs et deux institutrices, les meilleurs instrumentistes à cordes de la région, trouvent le temps de se réunir à Echallens et d'y faire d'excellente musique, sous l'entraînante direction de M. Mermoud, Penthéréaz. Nul doute que ces musicophiles, qui ont déjà joué en public avec succès, continueront à cultiver leur art, le meilleur antidote psychologique contre les dépressions pédagogiques.

*Conférence.* — Samedi 7 novembre, la section avait sa séance d'automne. Sous l'active présidence de M. Barraud, Bottens, les petites questions de ménage intérieur sont vite réglées. La collecte en faveur d'Echichens est recommandée et M. Favre, Essertines, est désigné comme candidat délégué à la S. P. R. Puis la section salue chaleureusement l'arrivée de M. Chantrens, instituteur à Montreux, invité à venir nous parler de Venise.

L'orchestre du Gros-de-Vaud exécute tout d'abord, et fort bien, une « Sinfonia » de Rosenmüller, puis, l'épidiascope étant réglé, M. Chantrens, artiste accompli et féru d'histoire, guide apprécié de plusieurs voyages en Italie, expose le sujet qui lui est cher. Châteaux, palais, églises, place St-Marc, motifs d'architecture, des mosaïques et des peintures défilent devant nos yeux émerveillés, tandis que nos oreilles jouissent de ses commentaires, coupés de savoureuses anecdotes.

L'orchestre joue encore admirablement « Le 1<sup>er</sup> Mouvement de la Symphonie en ré majeur » de Haydn.

M. Barraud remercie très cordialement le conférencier et l'orchestre, puis une joyeuse partie gastronomique et familière, avec productions variées, s'est déroulée à l'hôtel du Lion d'Or.

H. P.

#### FÉLICITATIONS

J'ai assisté, samedi dernier, à la séance de la section d'Echallens à laquelle j'étais prié de donner une causerie. Je l'ai trouvée animée d'un si bel esprit que je m'en voudrais de n'en pas donner ici un petit écho.

Malgré l'inclémence du temps et la pauvreté des moyens de communication, une cinquantaine de collègues sont présents, soit la quasi unanimité des membres de la section. C'est qu'il s'agit d'une fête, tout autant que d'une séance administrative : la fête de l'amitié corporative. Une fête avec orchestre, je vous prie, un orchestre qui ouvrira et fermera les débats, et qui fait le plus grand honneur à M. Mermoud et à ses exécutants. Les affaires une fois liquidées — et elles le sont en conscience — tous et toutes sans exception se retrouvent au « Lion d'Or », autour d'une table gaîment fleurie et servie d'une modeste collation, prétexte à bavarder, à chanter, à rire et à danser un brin, à resserrer les liens d'amitié et à retremper les courages en vue du long hiver tout proche. Après quoi, on regagne son village, qui par le Lausanne-Echallens, qui à bicyclette, la plupart à pied en dépit de la longueur de l'étape et de la pluie qui tombe en rafales.

Bravo, la section d'Echallens !

M. CHANTRENS.

*Orbe.* — Les membres de la section d'Orbe S. P. V. ont eu le privilège d'entendre M. Jules Chuard leur parler de la situation du « Fonds des pensions du corps enseignant et des pasteurs ».

Avec la compétence qu'on lui connaît, le distingué député de Lausanne a analysé les causes qui ont provoqué les déficits croissants de cette caisse ; la plus importante réside dans la disproportion considérable existant entre le faible capital constitué et le montant des prestations à payer aux bénéficiaires. De nouvelles bases s'imposent dans la réorganisation du « Fonds ». On ne saurait augmenter les contributions, calculées sur un pourcentage de traitement plus élevé que pour toute caisse similaire. L'étude du problème est complexe : les spécialistes qui en sont chargés ne peuvent encore fournir des conclusions concrètes. Plusieurs solutions sont envisagées, qui nécessitent un examen approfondi avant d'être soumises au législateur.

Après son exposé, M. Chuard répondit avec grande amabilité aux nombreuses questions qui lui furent posées. Les auditeurs restent sous le charme de l'éloquence sobre et précise du conférencier dont la documentation fouillée, abondante et d'incontestable valeur permit à chacun de se renseigner à la bonne source.

R.

**Yverdon.** — L'assemblée générale d'automne, présidée par M. Golay (Valeyres-sous-Ursins), a eu lieu le 11 décembre, à Yverdon. L'assistance, très nombreuse, confirme M. F. Burdet (Valeyres-sous-Montagny) comme candidat délégué de la S. P. V. à la S. P. R. La section compte quatre nouveaux membres : Mmes Golay (Valeyres) et Landry (Orzens), MM. Lyon (Ependedes) et Chappuis (Orzens).

On entendit avec intérêt deux exposés captivants de M. E. Lavanchy (Donneloye) sur l'activité du comité central, la question des institutrices mariées, etc., et de M. Louis Francillon (Suchy) sur « Nos retraites » et le « centime du travail ». M. Francillon souhaiterait qu'une partie de cet impôt nouveau allât contribuer à la restauration des collèges et des appartements quasi inhabitables. Une résolution dans ce sens est approuvée à l'unanimité et sera transmise à notre C. C.

M. Golay recommande les cours de gymnastique (leçons mensuelles) donnés à Yverdon, par M. Bory, professeur actif et désintéressé.

On discute des notes mensuelles... et c'est sur cette grave question que la séance est levée.

Al. M.

**Lausanne.** — La leçon de gymnastique pour instituteurs fixée au *lundi 21 décembre* à 17 h. aura lieu à la *Salle de gymnastique de St-Roch*. Les collègues des environs de Lausanne sont cordialement invités.

**GENÈVE****U. I. P. G. — DAMES. — COMMUNIQUÉ.****Chant.**

La leçon du mercredi 16 n'a pas eu lieu afin que tous et toutes puissent assister aux assemblées des U. I. P. G.

*Pas de leçon le 23 décembre.*

Les séances reprendront, comme d'habitude, le mercredi 6 janvier 1937, à 16 ½ h. Aula de l'Ecole de commerce.

**NEUCHATEL****REVUE DES SECTIONS**

**Section du Locle.** — Président : M. Willy Guyot, au Locle.

A titre de préambule, M. Guyot nous dit : « A considérer les menaces constantes de baisses de traitements, les critiques de nos situations dites privilé-

giées, les récriminations, la jalousie, combien cette année 1935 nous laisse un souvenir amer ! Encore a-t-il fallu que cette année soit assombrie par un grand deuil. Et que de regrets avons-nous à la pensée que nous ne pourrons travailler à l'organisation du Congrès de 1936 sans être débarrassés de tout tracas d'ordre matériel, ce qui aurait allégé singulièrement l'atmosphère et facilité toute la préparation de la grande fête de la Romande. »

Honneur ! une fois de plus aux organisateurs du Congrès qui ont obtenu grand succès en dépit de toutes les difficultés accumulées sur leur chemin. (Réd.)

Trois assemblées générales, deux réunions de la sous-section du Locle, huit séances de comité et six réunions consacrées à l'organisation du Congrès.

Une conférence sur *Marie-Anne Calame et son œuvre*, par Mlle Marguerite Evard.

Un *récital* de musique classique par Mlle Hélène Dubois, élève diplômée du Conservatoire de Genève.

*Rapport* très fouillé et d'une belle élévation de pensée de M. Henri Jaquet sur la question mise à l'étude pour le Congrès.

De janvier à mars, M. Eckert a donné un *cours de dessin* très apprécié d'après sa nouvelle conception d'enseigner le dessin pour obtenir un trait souple et sûr. M. Eckert a fait exécuter une série de dessins gradués méthodiquement et préparés avec beaucoup de goût et de soin. Cours suivi par 13 membres du corps enseignant.

*Visite* des grands moulins de la Chaux-de-Fonds suivie d'une visite au Musée d'histoire naturelle de cette ville sous la conduite de M. le Dr Monard qui a remporté de ses deux expéditions en Angola des trophées dont la présentation est d'un effet saisissant grâce à la collaboration de l'artiste chaux-de-fonnier M. Ch. L'Eplattenier. Le 4 septembre, nouveau pèlerinage à La Chaux-de-Fonds, à l'occasion de l'exposition Léopold Robert.

Le 29 juin, *course* en autocar au Lac de Joux.

Plusieurs maîtres du degré supérieur ont assisté à une conférence de M. William Béguin, directeur des écoles primaires du Locle, sur « L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire et des mathématiques à l'école secondaire. » M. Béguin a montré par des exemples vivants, combien les méthodes concrètes sont plus efficaces que les théories purement abstraites. Il semble que cette tentative de rapprochement entre deux pédagogies parfois discordantes n'a pas eu le succès espéré. La conférence avait été organisée par la Société des Maîtres secondaires.

Le rapport mentionne diverses invitations auxquelles la section a donné suite et il rend un juste hommage à Willy Baillod et à l'inspecteur Tuetey, tous deux décédés.

Notons l'admission de Mmes Madeleine Montandon, au Bois-de-l'Halle, Madeleine Aubert, aux Entre-deux-Monts, et Margotte Perrin, remplaçante au Locle.

En terminant, M. Guyot se plaît à relever « la bonne entente entre les membres de la section au sein de laquelle il est vraiment agréable de travailler. Cela est dû, pour une bonne part, au dévouement des membres du comité. »

Le rapport ci-dessus résumé a été adopté par l'assemblée générale réglementaire du 25 janvier 1936.

**Section de Boudry.** — Président : M. *Edouard Porret*, St-Aubin.

Le rapport de cette section expédié, paraît-il, en son temps au président central, a été égaré. Dès qu'il sera retrouvé, nous ne manquerons pas d'en donner connaissance.

J.-Ed. M.

#### Départ.

Samedi 28 novembre, les autorités de Cortaillod, le Département de l'Instruction publique représenté par M. Paul Buhler et le corps enseignant de la localité ont pris congé de Mlle *Yvonne Bionda* qui abandonne la pédagogie pour se marier.

Mlle Bionda a été un membre fidèle de la S. P. N. pendant ses seize ans d'activité. En la remerciant, nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

J.-Ed. M.

### JURA

#### LES INSTITUTRICES ET LE MARIAGE

Les articles de notre collègue Mme Cornuz nous montrent à quel point le ciel pédagogique vaudois est troublé par la tempête qui se lève contre les institutrices mariées. Je craindrais de m'immiscer dans les affaires d'un canton autre que le mien ; mais la question du mariage des institutrices dépasse les frontières cantonales ; on me permettra bien quelques mots à ce sujet.

Chez nous aussi, il y a des citoyens qui voudraient qu'on obligeât les institutrices mariées à démissionner et qu'on fit prendre aux jeunes maîtresses nouvellement élues l'engagement de se retirer au cas où elles lieraient leur existence à l'élu de leur cœur. Ainsi, pour ces citoyens, formant encore une minorité, heureusement ! le mot d'ordre imposé sans rémission à nos chères collègues d'en face serait : le mari ou la classe ! Comme, dernièrement, on a mis certain roi devant cette cruelle alternative : l'Empire ou la femme !

Nos législateurs bernois n'ont pas encore abordé ce problème. Mon humble avis est qu'on ne peut légiférer en cette matière. Le droit au mariage est un droit constitutionnel et les dispositions y relatives du Code civil suisse, art. 96 et suiv., qui traitent de la « capacité requise pour contracter mariage et des empêchements au mariage » n'excluent en aucune façon de ce droit, à côté des incapables de discernement », des « mineurs » et des « interdits », les institutrices. Et voilà cependant en quelle aimable compagnie on voudrait les introduire ! Car, remarquons-le bien, les obliger à démissionner quand elles se marient, c'est purement et simplement leur refuser le droit au mariage. Un législateur, un juriste ne peut, logiquement, concilier pareille obligation avec le droit naturel, le droit primordial commun à toutes les jeunes personnes jouissant de leurs facultés et ayant l'âge requis.

Que l'institutrice qui fait un « beau » mariage cède sa place à une jeune « chômeuse » (j'ai vu, au cours de ma carrière, pas mal de cas semblables), je ne puis que la louer de ce geste. Et combien est-il d'anciennes élèves de l'école normale, qui, au bout de trois, quatre ans, faute de classe, trouvent un gentil époux (espérons, du moins, qu'il l'est !) et renoncent, de leur propre initiative, à l'enseignement. Ainsi se résorbe naturellement la pléthora, en partie, du moins. Aller plus loin me paraît injuste et dangereux ; car songe-t-on aux graves inconvénients que susciterait, pour le recrutement de futures institutrices, la certitude qu'elles ne pourraient concilier leur vocation avec le droit au mariage ?

H. S.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### ENFANCES D'AUTREFOIS

Quand on lit *Jude l'Obscur* ou *Marie-Claire*, on ne se rend pas toujours compte — tout a si profondément changé dans notre pays — que ces enfances sévères, avec quelques heures d'école seulement arrachées au travail manuel, faisant peser sur des épaules de huit ans des tâches et des responsabilités d'adultes, furent, jusqu'au milieu du siècle dernier, les enfances de la grande majorité des ouvriers et des paysans, les enfances, en particulier, des grands-pères et des grand'mères, et même de beaucoup de pères et de mères des hommes de chez nous qui atteignent aujourd'hui la cinquantaine ; ces enfances que nous connaissons par les récits qu'ils nous faisaient, quand nous leur demandions « une histoire de quand ils étaient petits ».

C'est sans doute la raison pour laquelle j'ai pris un si vif plaisir à lire la première partie de la biographie que Mme Dedie-Mœhrlen vient de consacrer à son grand-père<sup>1</sup>, le fondateur de l'orphelinat de Penthaz.

Ce n'est pas que la seconde partie, où l'auteur raconte justement la fondation, le 13 octobre 1863, de cette utile institution, m'ait moins vivement intéressé. Mais je ne veux ici qu'évoquer, à l'intention des enfants d'aujourd'hui, si généralement élevés à l'abri des soucis et des charges qui pèsent sur les adultes, des enfants de nos villes, en particulier, qui n'ont guère d'autre devoir que de fréquenter, de 5 ou 6 ans jusqu'à 15 ou 16, une école incomparablement plus attrayante et plus aimable, l'enfance rude, et à un certain point de vue poétique, du petit *bovaïron* qui devint ensuite le premier pasteur de la Société évangélique du canton de Berne, puis, dès 1845, pasteur de l'Eglise nationale vaudoise.

Dans cette famille pieuse (ses ancêtres, hussites, avaient dû fuir le Salzbourg au début du XVII<sup>e</sup> siècle), l'enfant entendait chaque soir, au couvre-feu, lire à haute voix le vieux cantique : « Reste avec nous, Seigneur », et : « L'Eternel est mon berger » ; mais, de l'angélus de l'aube à l'angélus du soir, on avait travaillé dur à l'étable, aux champs, sur l'aire ou dans la forêt. A sept ans, Christophe gagne sa vie hors de la maison paternelle, pendant toute la belle saison :

« Aux premières heures du matin, il menait les vaches en champ et les y gardait jusqu'au soir. Parfois, pendant les journées chaudes, ses bêtes, tourmentées par les taons et les mouches, s'enfuyaient vers la forêt, la queue en l'air, et y disparaissaient en un clin d'œil. N'entendant même plus leurs sonnailles, le petit bouvier effrayé se mettait à genoux, et priaît Dieu de le conduire vers son troupeau, pour n'être pas grondé... »

Il devait aussi, chaque soir, sonner la cloche de l'église. « Dans la pénombre du soir, à l'heure où les chauves-souris commencent à voler, il devait s'avancer entre les tombes pour atteindre l'entrée de la sombre église, au toit de « tavaillons », sursautant au moindre bruissement de feuilles. »

Dans cette existence monotone, sur laquelle ne rayonnait pas l'affection d'une mère, ce gosse de sept ans se sentait souvent étreint par une nostalgie semblable à celle du chevrier dont nous parle Eug. Rambert. Il conduisait alors son troupeau sur un mont, d'où il pouvait apercevoir son village natal...

<sup>1</sup> Marie Dedie-Mœhrlen : *Une belle vie, Christophe Mœhrlen, 1800-1871*. Se vend à l'orphelinat de Penthaz (3 fr. 50), au profit de cette œuvre.

Mais, un jour, il eut l'idée de faire emplette, pour six kreutzers, d'une flûte de bois. Et, dès lors, passées à revivre le souvenir de ses lectures d'hiver et à retrouver sur sa flûte tous les airs qu'il avait entendus chanter, les longues journées de garde lui parurent moins longues.

L'hiver, il retrouvait les siens et fréquentait l'école. Mais il s'agissait, avant d'y aller et après en être revenu, de s'acquitter de tâches que les adultes d'aujourd'hui trouveraient rudes, et pour lesquelles on a inventé des machines : chercher l'eau à la source ou au puits, battre le blé au fléau (en mesure ! sans quoi on attrapait sur les doigts !), descendre le bois de la forêt sur des luges, dont le poids menaçait toujours d'entraîner le conducteur (on freinait avec un « billon » attaché à une longue chaîne, et sur lequel on se tenait tant bien que mal en équilibre !).

A onze ans, Christophe gagnait, pour ses parents, plein salaire de manœuvre. Il convoyait, à dos de cheval ou de mulet, le charbon, fabriqué dans la forêt d'Hutzenbach, aux Forges royales de Christophstal. « Il se levait à une heure du matin, parfois même à minuit ; accroupi dans le panier tressé qui devait contenir le charbon, le plus souvent il s'y endormait. Lorsqu'il restait éveillé, il jouait de la flûte et les habitants des villages, entendant ces mélodies, regardaient aux fenêtres. »

Il remplissait aussi, ce gamin de moins de douze ans, les graves fonctions de messager (on se rappelle le poème de J. Olivier intitulé : *Le Messager*).

« Si quelqu'un mourait dans le village ou la vallée, il se rendait dans toutes les maisons et les fermes pour inviter les gens à suivre le convoi funèbre. Sa mère fixait à son tricorne un voile de crêpe qui retombait sur son épaule droite et voltigeait bizarrement. Dans chaque maison, il devait débiter la formule d'invitation, soigneusement apprise, car on ne lui aurait jamais pardonné une faute... »

A douze ans, il gardait jour et nuit, avec quelques compagnons, « les troupeaux des bois », c'est-à-dire le bétail qui passait tout l'été en plein air, sur les croupes boisées de la Forêt-Noire. On emportait à la cabane, où on grelottait la nuit, un sac de toile avec le pain, le beurre ou le lard qui composaient le repas de la journée. Le soir, on racontait, autour du feu, des récits des campagnes napoléoniennes ou des légendes, où il était question de fées et d'elfes. Une nuit, la cabane brûla...

A l'âge de treize ans, l'enfant, précocement mûri, devint chef vacher de la commune de Baiersbronn. Quand le soleil levant projetait sur le sol l'ombre des meules de foin, il réunissait ses bêtes et les conduisait sur le Hirschkopf. Au centre de la prairie, un rustique cadran solaire, sur le tronc d'un vieux sapin, marquait l'heure du retour. Christophe étanchait sa soif dans le bassin, un tronc d'arbre creusé, où ses bêtes elles aussi venaient boire ; et, pendant de longues heures de solitude, il rêvait d'une autre existence...

Il avait appris à jouer de la flûte de bois en véritable virtuose ; l'idée lui vint de faire carrière de musicien. Le maître d'école de Schwarzenbach lui apprit à jouer du violon (il faut lire le récit des six semaines qu'il passe, à cet effet, chez le bon instituteur) ; et dès lors il ne se célébra plus une noce sans Christophe et son violon. « A l'aube, on entendait les coups de canon résonner à travers la forêt. Le fiancé allait à la rencontre de sa promise qui arrivait sur le char de mariage, un char à échelles, attelé de deux chevaux, et sur lequel étaient placés le rouet et le lit nuptial. » Christophe jouait dès la collation du

matin, puis prenait la tête du cortège, jouant une marche, tandis que, de nouveau, le canon tonnait et que les cloches sonnaient à toute volée. « Après la bénédiction nuptiale, devant l'auberge, les jeunes époux portaient un toast à la prospérité de la commune... puis on dansait jusque tard dans la nuit. »

Christophe avait une cachette où il serrait une partie de l'argent ainsi gagné, en vue de certains projets qu'il nourrissait en secret... » Mais lorsque sa mère se plaignait de manquer de sel ou de farine, son cœur s'attendrisait et, vite, il allait chercher ses économies... »

On verra, dans la suite du récit auquel j'ai emprunté ces traits, comment le jeune violoneux, que travaillait l'ambition d'un plus grave service (son cas rappelle curieusement celui de Jude l'Obscur), devint tour à tour précepteur (sans savoir lui-même grand'chose), puis apprenti de commerce (on trouvera dans ce chapitre une bien jolie histoire sur une balance dont un des plateaux, par hasard celui où on mettait les poids, était plus léger que l'autre), puis instituteur auxiliaire, obligé d'aller réclamer lui-même son salaire annuel aux parents, et dinant tour à tour dans la famille de chacun de ses élèves.

Après quelques années, l'instituteur sans brevet fait sa maturité à Stuttgart, et nous le trouvons successivement à Beuggen, enseignant en grec moderne (il était venu l'apprendre à Lausanne !) des orphelins hellènes, qui ressemblaient à l'enfant grec de Victor Hugo ; puis dans l'orphelinat de Mlle Calame, aux Billodes, remplissant les fonctions de chapelain, en même temps que celles de premier maître...

Mais je ne veux pas raconter, même en les résumant, toutes les pérégrinations de cette vie pittoresque et pleine, qui aboutit, paradoxalement, à un long ministère en terre vaudoise, et à la fondation d'une maison d'asile pour les orphelins de notre pays.

Je reviens donc à mon propos initial.

En comparant cette enfance à l'enfance de nos enfants, — et tout en se réjouissant que la leur soit plus douce et moins exposée à de si précoces épreuves de leur force — on ne peut pas ne pas se demander si, en les préservant de ce rude contact avec la réalité, on ne les prive pas d'un précieux moyen de culture spirituelle. Sans doute, l'école les met à l'abri d'une exploitation prématuée, qui compromettait souvent leur santé et étouffait chez la plupart tout désir de se développer. Mais on voit, par l'exemple de Christophe Mœhrlen, que ceux en qui le désir était vivace trouvaient moyen de le satisfaire, et on se rend compte, en l'accompagnant jusqu'au terme de sa vie, quelle force de caractère cette rude formation développait chez ceux qu'un tempérament vigoureux et une volonté sans faille mettaient en mesure de triompher de tous les obstacles.

Et on inclinerait à penser qu'on a peut-être dépassé le point optimum ; et que l'école, aujourd'hui, retient l'enfant et l'adolescent trop longtemps loin du contact informateur de la réalité, hors de la vie. Or (n'est-ce pas le fondateur, dans notre pays, de l'école populaire, Pestalozzi, qui l'a répété en maint lieu de ses œuvres ?), la vie aussi cultive !

Des biographies, comme celle que vient de publier la petite-fille de Christophe Mœhrlen, outre l'intérêt humain qu'elles présentent (et dont j'ai essayé de donner quelque idée), nous rendent encore le service de nous rappeler cette vérité essentielle (qu'il faudra qu'on rapprenne) qu'on se forme à la vie en vivant, en assumant donc des tâches et des responsabilités, et non pas en apprenant, en lisant ni en jouant seulement.

Louis MEYLAN.

## MÉTHODES ET PROCÉDÉS

### UN MANUEL UTILE

C'est « *L'orthographe ; vocabulaire, grammaire, conjugaison orthographiques* ». Le 1<sup>er</sup> volume est destiné aux cours élémentaire et moyen, le 2<sup>e</sup>, aux cours moyen et supérieur. Ce sont deux de nos collègues d'outre-Jura, MM. Foct et Cart, qui en sont les patients et laborieux auteurs. En signalant ce livre, paru en 1933 mais encore fort peu connu, chez nous, aux lecteurs de l'*Educateur*, je dirai quelques mots du tome II, notamment du vocabulaire systématique. Car pour l'étude de l'orthographe d'usage, nos deux collègues reviennent, après des années d'expérience, à la classification des mots en groupes selon leurs analogies de forme, ou en familles quand l'étymologie explique l'orthographe. Foct et Cart sont donc adversaires de la disposition en « mots connexes », pour l'étude de l'orthographe. Et ils ont raison, certes. Car il faut s'entendre, une bonne fois : la rédaction demande l'étude du vocabulaire sensoriel, mais l'orthographe, celle du vocabulaire systématique, c'est-à-dire des mots groupés selon leur similitude de forme. Or, chez nous, où l'on se lamente tant de l'orthographe défectueuse des écoliers grands et petits, que faisons-nous ? Nous nous épuisons à apprendre des listes de mots qui ne sont pas classés selon leur forme ; nous demandons à la mémoire enfantine un effort au-dessus de ses forces, parce que nous ne l'aidons pas précisément par le dit classement ; nous sautons d'une difficulté orthographique à l'autre sans suite aucune, nous dispersons nos efforts. Rien d'étonnant si le résultat est médiocre ; c'est le contraire qui serait surprenant.

Nous n'avons pas de manuel... C'est vrai, hélas ! Mais en voici un.

« ... L'enseignement de l'orthographe d'usage, dit bien Mlle Bulle, inspectrice, dans la préface de ce livre, doit porter sur les particularités de ses formes et la connaissance en est facilitée par leur groupement selon les analogies orthographiques. Un patient travail d'analyse et de classement a fait trouver aux auteurs, parmi le vaste monde des mots, des groupes de parents selon l'orthographe, dans lesquels les individus se servent de soutien les uns aux autres. Ces données établies, les auteurs ont cherché à en assurer aux écoliers l'acquisition par des procédés qui, en les intéressant, leur permettent de retenir. L'un des plus féconds est l'observation des mots dans des textes intéressants... Les exercices d'application sont nombreux et variés, les retours en arrière, les répétitions fréquents. Dans les dictées, les élèves sont entraînés à se rappeler mentalement les remarques faites, les règles et les nomenclatures apprises ; ils prennent l'habitude, le sens de la correction. »

Voici d'ailleurs quelques extraits de ce manuel, qui donnent une idée de la riche matière de ses 365 pages :

*Leçon 1. — Familles de mots* : Honorer (où l'on retrouve l'h et où il ne faut qu'un n devant o) : un honneur, honnête, l'honnêteté, malhonnête, le déshonneur, déshonorer, honorable, des honoraires, honorifique, l'honorariat.

*Leçon 17. — Groupements de mots* : Précaire, séculaire, circulaire, etc... — Clair, pair, impair. — Prospère, sévère, sincère, etc. — Amer, cher, fier. — Désert, vert, ouvert, couvert. — Divers, pervers, pers. — Le lierre, la pierre, le tonnerre, etc. — Une ère, un ulcère, un viscère, etc., etc. — La chair, un air, un éclair, etc. — La mer, un steamer, etc. — Le tiers, le travers, un revers, l'univers. — Un concerri, etc. — Un nerf, etc. — Une aire, etc.

*Leçon 29.* — Devinons par un nom terminé en *osse*, *oce* ou *ausse* : Je suis un gros chien de garde. Mon dos est de bois et mon ventre de poils postiches, etc.

*Leçon 30.* — Recherchons le mot simple d'où sont dérivés les verbes suivants commençant par *ap* (avec un *p*) : apercevoir, apaiser, aplanir, etc. — Même exercice avec les verbes commençant par *app* (deux *pp*) : apparaître, appartenir, appauvrir, etc.

*Leçon 31.* — Trouvons le nom en *ic* ou *ique* suggéré : La chaudière d'un —. Le — d'une faillite, etc.

*Leçon 10.* — Trouvons les proverbes commençant par *on* : — sans peine. — plus petit que soi. — les mouches avec du vinaigre, etc.

*Leçon 24.* — Complétons l'exercice suivant par *si*, *s'y* ou *ci* : Qui — frotte — pique. — ce n'est toi, c'est donc ton frère, etc.

Je n'ai rien dit de l'orthographe relative, fort bien enseignée aussi dans ce livre. Un ou deux exemples d'exercices d'application, pour en donner une idée :

*Leçon 6.* — Ecrivons à la 1<sup>re</sup> personne du singulier et à la 1<sup>re</sup> personne du pluriel du présent de l'indicatif : agrandir, reconnaître, accroître, prédire, prévenir, mentir, répandre, etc.

*Leçon 20.* — Transposons au passé simple : Nous avons contredit une personne. J'ai prédit ce qui vient d'arriver, etc.

*Leçon 34.* — Faisons accorder, s'il y a lieu, les mots entre parenthèses : La vie devient de plus en plus (*cher*). La viande coûte (*cher*), etc.

A tous les artisans d'une meilleure connaissance de notre langue, nos deux collègues français Foct et Cart offrent un bel outil.

Juste Pithon, instituteur, Lausanne.

## INFORMATIONS

### RADIO SCOLAIRE

#### A PROPOS DE « GOD JUP », JEU RADIOPHONIQUE DE NOËL

L'an dernier, on s'en souvient, c'était *Noël en Provence*, avec les bergers évoquant le mystère de Noël au pays de Mistral et la bûche flambant dans l'âtre...

Cette année — mercredi prochain à 10 h. 05 —, notre collègue Albert Rudhardt nous conduira d'un tout autre côté, vers les mers froides, les grands lacs et les forêts de sapins. Ou plutôt, c'est le Nord qui viendra à nous, par les ondes de Radio Suisse romande, avec sa poésie, ses légendes et ses chansons.

Le grand écrivain suédois, Selma Lagerlöf, nous a déjà révélé la vie légendaire de son pays, le monde des « tomtes » et des « trolls ». Les enfants qui ont lu *Le merveilleux voyage de Nils Holgerson* seront donc vite familiarisés avec le « petit peuple » des contes scandinaves, avec la voix du vieux *tomte*, le génie protecteur du foyer, un peu semblable au servant de nos légendes alpestres, avec ces *trolls* qui courrent les chemins pendant la nuit de Noël, êtres laids et méchants, toujours prêts à jouer des tours aux pauvres gens sans défense.

Dans ce « jeu » ils retrouveront *le sapin* de Noël dans ce pays d'où il nous est venu avec ses bougies.

Dans le compère déguisé en *bouc*, qui vient amuser l'assemblée par ses plaisanteries, ils reconnaîtront certains traits de notre « Chalande ».

Ce sera encore la polka autour de l'arbre illuminé, la dégustation du vin chaud parfumé aux épices, puis, à la lueur des torches, le départ pour la messe de minuit dans l'église jonchée de rameaux de genièvre.

Nos écoliers romands aimeront-ils mieux la Suède, quand ils auront passé la veillée de Noël dans ce lointain pays et dans une famille de là-bas ?

Nous le croyons et c'est aussi l'ambition de l'auteur de « God Jul ».

La Suède a su à la fois garder ses traditions populaires et prendre la tête des peuples d'Europe. Dans ses réalisations techniques et sociales, ce pays a fait preuve d'un bel esprit d'audace et de progrès tandis que la plus grande fantaisie inspire sa littérature et sa musique.

A ceux de nos collègues dont les élèves désireraient connaître mieux ce pays sympathique, nous signalons tout spécialement les ouvrages de Selma Lagerlöf, et notamment *Le merveilleux voyage de Nils Holgerson* et *Le Monde des Trolls*.

H. B.

#### COURS INTERNATIONAL

Du 25 janvier au 16 juin 1937 se donnera à Londres le 22<sup>e</sup> *Cours international de l'enfant*. Le Département fédéral nous communique le programme de ce cours donné sous les auspices de l'Association internationale Montessori ; Dr Maria Montessori en assume la direction.

#### CHEZ NOS VOISINS

**Allemagne.** — *Sélection dans les écoles secondaires.* — Le ministre de l'Instruction publique du Reich vient de publier un décret sur la sélection dans les écoles secondaires. Aux termes de ce décret, les jeunes gens atteints de maladies incurables qui diminuent leurs forces vitales, ainsi que les porteurs de maladies héréditaires ne pourront être admis à l'école secondaire.

En outre, ne seront plus admis les jeunes gens qui se montrent récalcitrants à toute hygiène corporelle ou incapables de participer aux exercices physiques.

*Interdiction de l'esperanto.* — Un décret datant de février dernier déjà interdit aux membres du parti national-socialiste de s'affilier à toute association pour la propagande de « langues artificielles », donc de l'esperanto.

**Nouvelle-Zélande.** — *Manque d'instituteurs.* — Le personnel auxiliaire du département de l'Education ne suffit plus à parer à la pénurie du personnel enseignant. Les autorités scolaires des provinces de Wellington et d'Auckland acceptent des demandes d'admission de la part de personnes sans diplôme et ayant seulement passé l'examen d'admission à l'Université. Bientôt le Dominion se trouvera en face du grave problème du manque de personnel enseignant. Il y a lieu de mentionner que selon les statistiques publiées dans le « National Education », № 165 de février 1934, il y avait à cette époque 1456 instituteurs en chômage sur un total de 7840. *Heureux pays !* (Réd.).

*Bulletin mensuel de la F. I. A. I.*

#### PRATIQUE

#### SUJETS D'EXAMENS

*Nous empruntons à l'Ecole bernoise le texte des épreuves de mathématiques données, ce printemps, aux examens d'admission à l'Ecole normale de Porrentruy. Les candidats, au nombre de 22, avaient tous été préparés dans des établissements secondaires (écoles secondaires, progymnases, instituts privés) ; 7 seulement ont été admis.*

*Série A.*

1. Un aviateur qui vole contre le vent fait 120 km. à l'heure. En sens contraire sa vitesse atteint 180 km. à l'heure. L'avion est parti le matin à 8 heures. Il a atterri pendant 30 minutes et est revenu à son point de départ à 12 h. 40 m. Un des voyages a été fait contre le vent. Quelle est la distance parcourue ?

2. Une piste circulaire a 6 km. de tour. Deux cyclistes dont les vitesses sont de 30 et 40 km. à l'heure partent en même temps et dans le même sens. A quelles heures et en quels endroits de la piste se dépasseront-ils successivement ?

3. Un tonneau contient 210 litres de vin ; on en tire 45 litres que l'on remplace par une quantité égale d'eau ; on en tire de nouveau 45 litres que l'on remplace par une quantité égale d'eau ; on répète une troisième fois la même opération et l'on demande alors combien le tonneau contient d'eau et de vin.

4. Construire un triangle connaissant les milieux des trois côtés.

5. Les côtés opposés d'un quadrilatère circonscrit à une circonference, ajoutés deux à deux, donnent des sommes égales.

6. Un nombre de 6 chiffres commence à gauche par le chiffre 1. Si on transporte ce chiffre *un* à droite, le nouveau nombre est le triple du premier. Quel est ce nombre ?

7. Une personne place 23 320 fr. à 5 % et 7 mois plus tard 26 640 fr. à 6 %. Calculer le temps au bout duquel les intérêts simples produits par ces deux capitaux auront la même valeur.

#### *Série B.*

1. Un canot automobile fait 30 km. à l'heure. Il remonte le courant d'un fleuve dont la vitesse est de 10 km. à l'heure. Après avoir atteint le but de son voyage, il revient immédiatement et son retour a lieu 6 heures après son départ. Quelle longueur du fleuve a-t-il parcourue ?

2. Une piste circulaire a 6 km. de tour. Deux cyclistes dont les vitesses sont 35 et 25 km. à l'heure partent en même temps et en sens inverse. A quelles heures et en quels endroits de la piste se rencontreront-ils successivement ?

3. Un tonneau est plein de vin. On tire un douzième de ce vin qu'on remplace par de l'eau. On tire ensuite  $\frac{5}{19}$  du nouveau contenu et on remet de l'eau à la place. Il ne reste alors dans le tonneau que 154 litres de vin pur. Calculer la capacité du tonneau.

4. Construire un triangle connaissant le rayon du cercle inscrit et les angles.

5. Le diamètre de la circonference inscrite dans un triangle rectangle est égal à l'excès de la somme des côtés de l'angle droit sur l'hypoténuse.

6. Un nombre de trois chiffres se termine à droite par un 7. Si on permute le chiffre des dizaines et celui des unités, le nombre augmente de 54 ; si on permute le chiffre des centaines et celui des unités, le nombre augmente de 297. Quel est ce nombre ?

7. Une personne a divisé un capital de 12 000 fr. en deux parties, puis elle a placé la première à 6 % et la deuxième à  $4\frac{1}{2}\%$ . Elle a obtenu le même revenu que si elle avait placé la somme entière à 5 %. On demande combien elle avait placé à chaque taux.

#### CENTRE D'INTÉRÊT : L'OISEAU

**A propos de nichoirs.** (Voir *Educateur* N° 45, p. 750.) — Notre estimé collègue M. P. Henchoz m'attrape de telle façon qu'il me met dans l'impossibilité de lui échapper.

Sa griffe n'est certes point blessante ; elle m'enveloppe au contraire de caresses qui m'engagent à répondre en essayant une de ces gentillesse d'oiseau à l'égard de leurs amis.

L'article sur les nichoirs paru dans la *Terre Vaudoise* s'adressait aux « agriculteurs et avait en vue surtout les intérêts de l'oiseau ». Dans *l'Educateur* il

faut s'adresser à ses collègues et avoir devant les yeux les intérêts de l'enfant.

Les buts poursuivis ne sont pas nécessairement concordants. Il faut présenter la question autrement.

Puisque cela peut être agréable à quelqu'un, j'essayerai. Les occupations de la semaine ne m'ont pas permis d'entreprendre ce travail, ce sera pour la prochaine fois.

P. DELAY, inst.

### *LES LIVRES*

**Pèlerins de Môtiers et Prophètes de 89** (de Rousseau à Mirabeau), par Charly GUYOT. 1 vol. in-8° couronne avec 10 illustrations hors texte, br., 4 fr. 50; rel., 7 fr. — Editions V. Attinger, Neuchâtel.

On trouvera réunies sous ce titre quatre études consacrées à *Rousseau*, à *Sébastien Mercier*, à *Brissoit* et à *Mirabeau*. Les trois prophètes de 89 vinrent en Suisse, une vingtaine d'années après Rousseau, goûter les délices d'un pays libre et surveiller la publication d'œuvres où se préparait la Révolution. Tous trois ont vu la Suisse non pas telle qu'elle était, mais telle qu'ils ont voulu la voir. Chacune de ces études se fonde, autant que possible, sur des documents de première main. Les recherches de l'auteur dans diverses archives lui ont permis, par exemple, de préciser les circonstances du long séjour que fit *S. Mercier* à Neuchâtel. L'étude sur *Brissoit* repose tout entière sur un dossier totalement inédit de plus de 120 lettres du futur Girondin. Quant aux pages sur *Mirabeau neuchâtelois* elles mettent au point les relations de l'illustre orateur avec notre pays.

« **Paradis** ». **Mers bleues, blanches goélettes**, par René Gouzy. Un vol. in-16 jésus.

Prix de souscription, br., 4 fr., rel., 6 fr. Editions V. Attinger, Neuchâtel.

René Gouzy n'est pas un inconnu dans le corps enseignant. Les instituteurs savent tous le profit qu'ils peuvent tirer, pour leurs leçons de géographie, des descriptions qu'il fait des pays qu'il visite. Cette fois-ci, c'est à travers les mers du Sud, abordant Tahiti, Moorea, les Toubouaï, les Iles sous le Vent, qu'il nous conduit. Paradis : terres de merveilles, terres de rêves, îles fortunées, archipels enchanteurs, Gouzy a essayé en géographe, en journaliste, en poète, de nous décrire ce qu'il a vu et de nous faire partager les fortes impressions qu'il a ressenties au cours de ce voyage. Il y a réussi.

**Une ville sur la montagne**, par le Dr René BURNAND. 1 vol. in-8° couronne : br., 4 fr. 50 ; rel., 7 fr. — Editions V. Attinger, Neuchâtel.

La ville sur la montagne, c'est Leysin. Le Dr Burnand qui, trente années durant, a été médecin de sanatorium, connaît à fond la vie des malades dans les stations de montagnes. Il a puisé dans ses souvenirs et les émotions de sa vie professionnelle la matière de ce volume, qui n'est ni un roman, ni une étude savante. Ce sont, en une série de chapitres, des notations quotidiennes d'un témoin de la lutte de la science aidée de la nature contre les ravages de la redoutable tuberculose.

Sans rien cacher des tristesses de la maladie, *Une Ville sur la montagne* est un livre d'optimisme ; il est susceptible de communiquer à tous les lecteurs, bien portants ou malades, une ferme confiance dans l'issue de la lutte engagée contre le fléau tuberculeux. Il apporte un chaleureux hommage à nos stations de montagne et à la gloire de nos Alpes.

A noter que les bénéfices d'auteur résultant de la première édition de ce volume seront intégralement versés à des œuvres d'assistance aux tuberculeux.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

---

VIENNENT DE PARAITRE :

Jacques-Edouard CHABLE

## L'ÉTRANGÈRE DE SABLONEUSE

Un volume in-16, broché . . . . . Fr. 3.—

Réalité et fiction étroitement mêlées créent une ambiance particulière à ce roman où toute la vie passe, grave et gaie, passionnée, tragique et douloureuse.

George CLAUDE

## AU FIL DES JOURS

Un volume in-16, broché . . . . . Fr. 3.50

Rien d'artificiel dans ces pages où l'auteur avec sa sensibilité et sa compréhension féminines donne, en des accents directs, l'impression de la vie vraie, vécue, complète : livre courageux, humain et d'un bienfaisant optimisme.

RÉIMPRESSIONS IMPORTANTES :

Dr L. BOURGET

## BEAUX DIMANCHES

Un volume in-8° illustré . . . relié Fr. 5.50 broché Fr. 4.—

Edition définitive de cette véritable initiation à l'étude de la nature vivante : oiseaux, poissons, plantes ont été observés par l'auteur avec autant de patience que de sagacité au long des douze mois de l'année.

E. GAGLIARDI

## HISTOIRE DE LA SUISSE

Un volume in-8°. . . . . relié Fr. 15.— broché Fr. 10.—

L'auteur fait ressortir de façon magistrale les relations de la Suisse avec l'étranger et l'influence des pays qui l'entourent sur son évolution ; ce commentaire philosophique de premier ordre complète l'œuvre de Dierauer.

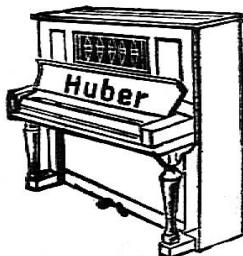
A. VINET

## ÉTUDES SUR BLAISE PASCAL

Edition augmentée de fragments inédits publiés avec une préface et des notes, par Pierre KOHLER

Un volume in-8°. . . . . Fr. 7.50

La préface aidera à mieux réaliser avec quel fonds de riche culture littéraire et quelle sympathie compréhensive, Vinet a saisi et rendu tant d'aspects de la vie et de la pensée de Pascal.



## JEAN HUBER, LAUSANNE

Grand choix — Réparations — Accordage — Arrangements spéciaux pour les membres de la S.P.S.R.

Rue de Bourg, 29

## Chalet FLORIMONT - Gryon

HOME D'ENFANTS

Prix modérés

Nurse et institutrice diplômées — Prospectus et références à disposition.

Mme FATIO-GAULAZ.

## L'ALLEMAND

à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

## L'idée de l'entr'aide coopérative est en danger!

Nous n'en voulons pour preuve que la malheureuse et injuste décision du Conseil fédéral dans l'affaire de Coldrerio.

Le droit de satisfaire ses besoins économiques par le moyen du self-help individuel est un droit humain inaliénable. L'Etat devrait encourager les individus à en faire usage, au lieu de les en empêcher. Et ce qui est vrai pour le self-help individuel l'est aussi pour le self-help collectif, la coopération, qui intervient là où le self-help individuel ne suffit plus.

Dr. O. Schär.



UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

### SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

**Rédacteur de l'«Educateur»:**

VACAT.

**Comité de rédaction:**

M. CHANTRENS, TERRITET  
 H. BAUMARD, GENTHOD  
 H.-L. GÉDET, NEUCHATEL  
 J. MERTENAT, DELÉMONT

**Rédacteur du «Bulletin»:**

**CHARLES GREC**  
 VEVEY, rue du Torrent, 21

**Correspondants de sections:**

Mme L. CORNUZ, VEVEY  
 AD. LAGIER, GENÈVE  
 Mlle M.-J. LONG, GENÈVE  
 J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL  
 H. SAUTEBIN, DELÉMONT

**ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :**

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE  
 CHÈQUES POSTAUX : II. 6600      TÉLÉPHONE : 33.633

**PRIX D'ABONNEMENT :**

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DEMANDEZ LE CATALOGUE  
1937

OFFREZ

DES

L I V R E S

POUR TOUS LES GOÛTS  
POUR TOUTES LES BOURSES

**LIBRAIRIE PAYOT**

LAUSANNE GENÈVE NEUCHATEL  
VEVEY MONTREUX BERNE BALE